

**- COMMUNE D'ORSAY -**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 DECEMBRE 2014**

**COMPTE-RENDU SUCCINCT**

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard, Stanislas Halphen (à partir de 21h35), Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, Ariane Wachthausen, adjoints - Eliane Sauteron, Jean-François Dormont, Albert Da Silva, Véronique France-Tarif, Alexis Foret (à partir de 20h50), Claudie Mory, François Rousseau, Mireille Ramos, Pierre Chazan, Astrid Auzou-Connes, Hervé Dole, Claude Thomas-Collombier, Gabriel Laumosne, Yann Ombrello, Frédéric Henriot (à partir de 21h05), Isabelle Ladousse, Simone Parvez, Alain Roche, Caroline Danhiez, Stéphane Charousset, Patrick Bernert.

**Absents excusés représentés :**

Stanislas Halphen (jusqu'à 21h35) pouvoir à David Ros  
Alexis Foret (jusqu'à 20h50) pouvoir à Astrid Auzou-Connes  
Frédéric Henriot (jusqu'à 21h05) pouvoir à Augustin Bousbain  
Raymond Raphaël pouvoir à Alain Roche  
Rachid Redouane pouvoir à Simone Parvez

**Absents :**

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents à 20h30	28
Nombre de votants	33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Albert Da Silva est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2014

Le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET (Tous les montants sont exprimés en TTC)
8-oct	14-195	Convention de formation passée avec AGECEF. Formation sur le thème "construire un projet d'éducation artistique et culturelle", pour un agent de la collectivité, du 17 au 19 décembre 2014. Le montant de la dépense s'élève à 1 008,00 €.
9-oct	14-196	Adoption d'un avenant au marché n°2011-27 avec la société SCE, relatif à l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales. Prolongation du délai d'exécution pour des prestations supplémentaires (analyse critique des documents mis en enquête publique sur la ZAC du Moulon). Le délai est prolongé jusqu'au 28 février 2015, le montant des prestations est fixé à 900 € HT.
9-oct	14-197	Convention de mise à disposition d'un local pour la tenue de permanences des travailleurs sociaux de la maison départementale des solidarités. Bureau d'une superficie de 10 m <sup>2</sup> , situé au sein du CCAS à l'Hôtel de ville. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux, pour une durée d'un an renouvelable tous les ans au maximum 12 fois.
9-oct	14-198	Adoption du marché n°2014-15 avec la société LACTALIS NUTRITION DIETETIQUE, relatif à la fourniture de laits infantiles pour l'ensemble des établissements du service du jeune enfant de la commune d'Orsay. Le montant maximum annuel du marché est fixé à 2 000,00 €. Il pourra être reconduit 3 fois par période d'un an sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.
9-oct	14-199	Contrat avec Madame Caroline Cassel pour une résidence et une exposition de son œuvre dans le cadre du RDV d'art contemporain "décryptages", du 15 octobre 2014 au 31 mars 2015. La restitution de son travail, du 1 <sup>er</sup> au 19 avril 2015. Le montant de la dépense s'élève à 4 260,00 €.
14-oct	14-200	Contrat avec Madame Anne-Marie Bavoux pour une exposition de ses œuvres dans le cadre du concept "1 mois, 1 expo". Du 15 octobre au 17 décembre 2014.
14-oct	14-201	Contrat avec Madame Arielle Maguet pour une exposition de ses œuvres dans le cadre du concept "1 mois, 1 expo". Du 15 octobre au 17 décembre 2014.
14-oct	14-202	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du bassin extérieur et des vestiaires du stade nautique municipal au profit du CAO natation. Organisation d'un stage départemental de natation synchronisé, le dimanche 19 octobre 2014.

15-oct	14-203	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du bassin extérieur du stade nautique municipal, au profit du PSUC Kayak Polo. Organisation d'un championnat national 4, les 4 et 5 avril 2015.
15-oct	14-204	Convention de formation passée avec CARIDE. Formation sur le thème « habilitation électrique initial BS », pour cinq agents de la collectivité, les 24 et 25 novembre 2014. Le montant de la dépense s'élève à 1 400 €.
16-oct	14-205	Convention de formation avec CAP'COM. Formation en communication publique "26 <sup>ème</sup> forum de la communication publique et territoriale". Du 9 au 11 décembre 2014 à Metz et Nancy, pour deux agents du service communication. Le montant de la dépense s'élève à 1 656,00 €.
15-oct	14-206	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase Blondin, au profit de l'association ACPUO. Organisation du réveillon de la Saint Sylvestre le 31 décembre 2014.
15-oct	14-207	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase Blondin, au profit de l'association ARO. Organisation de la galette des rois et d'une animation musicale le 10 janvier 2015.
15-oct	14-208	Convention de formation avec AFNOR Compétences Formation sur le thème "audit des activités de service : maîtriser toutes les spécificités pour les référentiels de service". Les 27 et 28 novembre 2014, pour le responsable du service Etat Civil. Le montant de la dépense s'élève à 1 554 €.
16-oct	14-209	Adoption du marché n°2014-17 avec la société PROTECT SECURITE SASU, relatif à la vérification des extincteurs et des robinets d'incendie armés dans les bâtiments communaux de la ville d'Orsay. Prestations forfaitaires : montant annuel de 3 595,92 € TTC. Prestations sur bons de commande : montant maximum annuel de 15 000 € HT. Le marché pourra être reconduit 2 fois par période d'un an, la dernière période s'achèvera le 31 décembre 2016.
16-oct	14-210	Adoption du marché n°2014-19 avec l'ENTREPRISE JEAN LEFEVRE, concernant les travaux d'entretien et d'amélioration des infrastructures communales et des réseaux d'assainissement. Pour un montant maximum annuel de 500 000 € HT. Le marché pourra être reconduit 3 fois par période d'un an, la dernière période s'achèvera le 31 décembre 2017.
16-oct	14-211	Adoption du marché n°2014-21 avec la société ADREXO concernant la distribution de supports de communication pour le compte de la ville d'Orsay. Le marché est conclu pour une durée d'un an, il pourra être reconduit deux fois. Le montant maximum annuel est fixé à 20 000 € HT.
16-oct	14-212	Adoption du marché n°2014-20 avec la société SYNERGLACE, relatif à la location et à la gestion d'une patinoire synthétique pour les fêtes de fin d'année 2014. Le montant de la prestation est fixé à 33 421,14 €.
16-oct	14-213	Adoption du marché n°2014-25 avec la société SMABTP, relatif à l'assurance dommage ouvrage, pour la construction d'un espace de culture et de loisirs pour tous « la maison Tati » à Orsay. Le montant du marché s'élève à 19 443,10 €. La durée totale du marché s'entend de la prise d'effet du contrat pour expirer 10 ans après la date de réception de l'ouvrage.

16-oct	14-214	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite de la grande salle du gymnase Marie-Thérèse Eyquem, au profit de l'association Shaolin Val d'Yvette. Organisation d'un stage le dimanche 22 mars 2015.
21-oct	14-215	Contrat avec Kim Quach pour une exposition de ses œuvres et actions culturelles dans le cadre de art'PROS – expos professionnelles de la Bouvèche, durant la saison culturelle 2014-2015. Du 5 au 16 novembre 2014, le montant de la dépense s'élève à 1 004,20 €.
21-oct	14-216	Contrat avec Guy Faure pour une exposition de ses œuvres et actions culturelles dans le cadre de art'PROS – expos professionnelles de la Bouvèche, durant la saison culturelle 2014-2015. Du 5 au 16 novembre 2014, le montant de la dépense s'élève à 1 004,20 €.
21-oct	14-217	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase Blondin, au profit de l'association ACPUO. Organisation du festival du jumelage les 21 et 22 février 2015.
22-oct	14-218	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase Blondin au profit de l'association Terra Lusa. Organisation d'une soirée dansante, le 25 avril 2015.
22-oct	14-219	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase Marie-Thérèse Eyquem, au profit du Club Athlétique d'Orsay section gym aux agrès. Organisation d'une compétition les 17 et 18 janvier 2015.
4-nov	14-220	Contrat avec la société LOGITUD, pour la maintenance du logiciel de gestion des cimetières, ETERNITE. Le contrat prend effet à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre, il pourra être renouvelé au maximum deux fois. Le montant annuel du contrat est fixé à 824,40 €.
24-nov	14-221	Contrat avec Madame Pascale RAGINIS pour une exposition de ses œuvres dans le cadre d'1 mois, 1 expo, avec programme d'actions culturelles. Exposition à l'Hôtel de ville du 7 janvier au 25 mars 2015.
24-nov	14-222	Contrat avec Monsieur Philippe COURTOIS pour une exposition de ses œuvres dans le cadre d'1 mois, 1 expo, avec programme d'actions culturelles. Exposition à l'Hôtel de ville du 7 janvier au 25 mars 2015.
4-nov	14-223	Convention de mise à disposition à titre gratuit d'installations sportives municipales, au profit du Centre d'accueil thérapeutique (CATTP). Du 3 novembre 2014 au 28 juin 2015.
4-nov	14-224	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite, du gymnase scolaire de Mondétour, au profit du CNRS section Karaté de Gif-sur-Yvette. Organisation d'un stage les 25 et 26 avril 2015.
7-nov	14-225	Contrat d'intervention artistique et d'encadrement pédagogique avec Philippe Gantchoula, pour le 8ème rendez-vous de Musique et de Danse contemporaine dédié à l'œuvre du compositeur Jacques Castérède. Le 29 novembre 2014, pour les élèves des classes élémentaires et collèges d'Orsay, pour un montant de 800 €.
12-nov	14-226	Convention de mise à disposition d'un chalet à des commerçants, associations et artisans dans le cadre de la manifestation « Orsay sous les sapins - édition 2014 ». Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

12-nov	14-227	Convention de mise à disposition de deux chalets en bois au profit de Monsieur William PRUNIER, forain dans le cadre de la manifestation « Orsay sous les sapins – édition 2014 ». Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux, du 13 décembre 2014 au 1 <sup>er</sup> janvier 2015 inclus.
12-nov	14-228	Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle de musculation du stade municipal, au profit du Club Athlétique Orsay Rugby Club (CAORC) pour la saison 2014-2015.
12-nov	14-229	Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle de musculation du Stade municipal, au profit du Club Athlétique Orsay (CAO) pour la saison 2014-2015.
12-nov	14-230	Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle de musculation du Stade municipal, au profit du Football Club Orsay Bures(FCOB) pour la saison 2014-2015.
13-nov	14-231	Contrat de commande d'une œuvre musicale à Christophe Léonetti, à destination des élèves des établissements scolaires d'Orsay, dans le cadre d'une action pédagogique menée à l'occasion du 8 <sup>ème</sup> rendez-vous de Musique et Danse contemporaines, dédié à l'œuvre du compositeur Jacques Castérède. Le montant total de la dépense s'élève à 500 €.
13-nov	14-232	Convention d'assistance technique avec une diététicienne pour l'élaboration des menus scolaires, participation aux commissions des menus, validation de la qualité nutritionnelle des repas, soutien technique et conseils, veille sur les aspects réglementaires. Le montant de la dépense s'élève à 45 € par heure.
17-nov	14-233	Convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux au profit de l'association « Maison des Jeunes et de la Culture d'Orsay. Au 1 <sup>er</sup> étage de la Maison des associations : 1 bureau de 8,96 m <sup>2</sup> ; 1 bureau de 12,32 m <sup>2</sup> ; 1 bureau de 13,16 m <sup>2</sup> ; 1 bureau de 8,80 m <sup>2</sup> . - un laboratoire photos situé dans les locaux de la Maison des muses, d'une surface de 46,95 m <sup>2</sup> . - un local de 79,64 m <sup>2</sup> situé résidence de l'Esplanade, 12 passage du Chemin de Fer, composé en rez-de-chaussée de deux bureaux, une grande salle et des sanitaires. - un local dit «local batterie » de 23 m <sup>2</sup> , situé 14 avenue Saint-Laurent. La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2014.
18-nov	14-234	Adoption du marché n°2014-13 avec la société DALKIA, relatif à l'entretien et à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la ville et du CCAS, avec gestion de l'énergie (pour la partie relevant de la commune d'Orsay uniquement). La durée du marché est de 5 ans et 360 jours ferme et non reconductible, le montant forfaitaire annuel est fixé à 204 196,19 €.
18-nov	14-235	Contrat avec la société SECTION SECURITE, pour une fourniture de prestation de gardiennage dans le cadre d'Orsay sous les sapins, du 8 décembre 2014 au 3 Janvier 2015. Le montant de la dépense s'élève à 8 784,00 €.
14-nov	14-236	Convention de formation passée avec la Fédération des secouristes français de la Croix Blanche. Formation MAC SST (maintien et actualisation des compétences du sauveteur secouriste du travail) pour un agent de la collectivité, le 9 décembre 2014. Le montant de la dépense s'élève à 60 €. (forfait divisé au prorata du nombre d'agents inscrits par commune)

14-nov	14-237	Convention de formation passée avec la Fédération des secouristes français de la Croix Blanche. Formation MAC SST (maintien et actualisation des compétences du sauveteur secouriste du travail), pour un agent de la collectivité, le 18 novembre 2014. Le montant de la dépense s'élève à 75 €. (forfait divisé au prorata du nombre d'agents inscrits par commune)
17-nov	14-238	Convention de formation passée avec la Fédération des secouristes français de la Croix Blanche. Formation MAC SST (maintien et actualisation des compétences du sauveteur secouriste du travail) pour deux agents de la collectivité, le 25 novembre 2014. Le montant de la dépense s'élève à 120 €. (forfait divisé au prorata du nombre d'agents inscrits par commune)
17-nov	14-239	Convention de formation passée avec CARIDE Formation. Formation "prévention incendie et manipulation d'extincteurs", prévue pour huit agents de la collectivité, les 20 et 21 novembre 2014. Le montant de la dépense s'élève à 622,74 €.
18-nov	14-240	Adoption du marché n°2014-29 L1 avec l'association AD PEP 91, relatif à l'organisation de classes transplantées et de découvertes pour l'année 2015 (Sorties scolaires avec nuitées) - Lot n° 1 : Découverte de la faune et de la flore en milieu marin. Le marché est conclu sans montant maximum et avec un montant minimum annuel de 11 000 €.
18-nov	14-241	Adoption du marché n°2014-29 L2 avec la société CAP MONDE, relatif à l'organisation de classes transplantées et de découvertes pour l'année 2015 (Sorties scolaires avec nuitées) - Lot n° 2 : Vivre en Gaule. Le marché est conclu sans montant maximum et avec un montant minimum annuel de 13 000 €.
18-nov	14-242	Adoption du marché n°2014-29 L3 avec l'association AD PEP 91, relatif à l'organisation de classes transplantées et de découvertes pour l'année 2015 (Sorties scolaires avec nuitées) - Lot n° 3 : Découverte du milieu marin. Le marché est conclu sans montant maximum et avec un montant minimum annuel de 8 000 €.
18-nov	14-243	Adoption d'un contrat n°2014-11D avec la société ELISATH, relatif à la maintenance du système Elisath. Le contrat est conclu jusqu'au 30 juin 2015, il pourra être reconduit trois fois par période d'un an. Le montant annuel du contrat est fixé à 2 676,74 €.
24-nov	14-244	Convention de formation passée avec la Fédération des secouristes français de la Croix Blanche. Formation PSC 1 (Prévention Secours Civiques niveau 1) pour six agents de la collectivité, les 21 et 28 novembre 2014. Le montant de la dépense s'élève à 366 €.
24-nov	14-245	Convention de formation passée avec CIRIL. Formation NDAS-U norme N4DS et gestion des anomalies pour deux agents de la collectivité, les 8 et 9 décembre 2014. Le montant de la dépense s'élève à 1 540 €.
24-nov	14-246	Convention de mise à disposition d'un stagiaire par la Fédération Régionale des MJC, dans le cadre d'un projet d'animation locale entre la Commune et la MJC Jacques Tati. Le montant de la dépense de la formation en alternance organisée par l'Université Paris Est Créteil s'élève à 20 000€ sur trois ans.

## **2014-139 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET LYCEE DE LA COMMUNE**

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

### ***Après appel de candidatures,***

- **Abroge** la délibération n°2014-47 du conseil municipal en date du 21 mai 2014,
- **Procède**, à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un représentant titulaire et suppléant du conseil municipal au conseil d'administration des collèges Alexander Fleming et Alain Fournier et du lycée Blaise Pascal.

Les représentants du conseil municipal au conseil d'administration du collège Alexander Fleming sont :

Yann Ombrello - Titulaire

Mireille Ramos - Suppléante

Les représentants du conseil municipal au conseil d'administration du collège Alain Fournier sont :

Astrid Auzou-Connes - Titulaire

Elisabeth Delamoye - Suppléante

Les représentants du conseil municipal au conseil d'administration du lycée Blaise Pascal sont :

Mireille Ramos - Titulaire

Astrid Auzou-Connes - Suppléante

## **2014-140 – FINANCES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)**

Le Conseil municipal, par 23 voix pour, 7 voix contre (M. Roche, Mme Parvez, M. Charousset, Mme Danhiez, M. Redouane, M. Raphaël, M. Bernert), 1 abstention (M. Foret), 2 membres ne participant pas au vote (Mme Ladousse, Mme Thomas-Collombier) :

- **Décide** d'affecter une subvention exceptionnelle de 10 000 € au profit de la MJC d'Orsay.
- **Dit** que la dépense correspondante, soit 10 000 €, est inscrite à la décision modificative 2014 de la commune au compte 6574.

## **2014-141 – FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 – COMMUNE**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (M. Roche, Mme Parvez, M. Charousset, Mme Danhiez, M. Redouane, M. Raphaël, M. Bernert) :

- **Approuve** la décision modificative n°1 du budget ville 2014 telle qu'elle est jointe en annexe.

## Section de fonctionnement

### Dépenses de fonctionnement

Chapitres	Budget total 2014 (BP + BS)	DM 1	Budget 2014 (BP + BS)
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 088 685,00 €		6 088 685,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	14 005 760,00 €		14 005 760,00 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (SRU et FPIC)	361 034,00 €		361 034,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	1 417 872,22 €		1 417 872,22 €
042 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	582 000,00 €	30 000,00 €	612 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 655 958,00 €	54 512,00 €	1 710 470,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	1 275 570,00 €		1 275 570,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	91 750,00 €	45 300,00 €	137 050,00 €
68 PROVISIONS ET ETALEMENTS	400 000,00 €		400 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>25 878 629,22</b>	<b>129 812,00</b>	<b>26 008 441,22</b>

### Recettes de fonctionnement

Chapitres	Budget total 2014 (BP + BS)	DM 1	Budget 2014 (BP + BS)
013 ATTENUATION DE CHARGES	170 000,00 €	- €	170 000,00 €
042 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	190 000,00 €	- €	190 000,00 €
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 513 820,00 €		3 513 820,00 €
73 IMPOTS ET TAXES	16 789 391,00 €	- €	16 789 391,00 €
74 DOTATIONS-SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 395 403,00 €	14 224,00 €	3 409 627,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	339 900,00 €		339 900,00 €
76 PRODUITS FINANCIERS	163 823,00 €	- €	163 823,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	149 550,00 €	115 588,00 €	265 138,00 €
002 résultat de fonctionnement reporté	1 166 742,22 €		1 166 742,22 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>25 878 629,22</b>	<b>129 812,00</b>	<b>26 008 441,22</b>



• Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Chapitres	Budget 2014 (BP + BS)	DM 1	Budget total 2014 (BP + BS + DM 1)
040 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	190 000,00 €		190 000,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	2 605 000,00 €		2 605 000,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 303 918,22 €		3 303 918,22 €
16 CREDIT REVOLVING	1 400 000,00 €		1 400 000,00 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	122 338,54 €		122 338,54 €
204 SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	83 885,00 €		83 885,00 €
21 IMMOBILISATION CORPORELLES	930 870,46 €		930 870,46 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 598 118,86 €		2 598 118,86 €
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 000,00 €	10 000,00 €	11 000,00 €
001 résultat d'investissement reporté	2 067 731,66 €		2 067 731,66 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>13 302 862,74 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>13 312 862,74 €</b>

Recettes d'investissement

Chapitres	Budget 2014 (BP + BS)	DM 1	Budget total 2014 (BP + BS + DM 1)
021 VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 417 872,22		1 417 872,22
024 PRODUITS DE CESSION	500,00		500,00
040 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS + 024	582 000,00	30 000,00	612 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	2 605 000,00		2 605 000,00
10 DOTATIONS- FONDS DIVERS ET RESERVES	840 000,00		840 000,00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	2 851 669,52		2 851 669,52
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	482 580,00		482 580,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 734 000,00	-30 000,00	2 704 000,00
16 CREDIT REVOLVING	1 400 000,00		1 400 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATION FINANCIERES	388 241,00		388 241,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 000,00	10 000,00	11 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>13 302 862,74</b>	<b>10 000,00</b>	<b>13 312 862,74</b>

**2014-142 – FINANCES - AUTORISATION D'UTILISATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET COMMUNAL 2015**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2015 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.
- **Précise** que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau suivant.
- **Précise** que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2015 lors de son adoption.

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET 2014	1/4 CREDITS
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	122 338,54 €	30 584,64 €
204 SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES	83 885,00 €	20 971,25 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	930 870,46 €	232 717,62 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 598 118,86 €	649 529,72 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 735 212,86 €</b>	<b>933 803,22 €</b>

**2014-143 – FINANCES - AUTORISATION D'UTILISATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2015**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2015 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette, et précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau suivant.
- **Précise** que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2015 lors de son adoption.

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES SERVICE ASSAINISSEMENT	BUDGET 2014	1/4 CREDITS
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 549,34 €	8 887,34 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	521 716,48 €	130 429,12 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>557 265,82 €</b>	<b>139 316,46 €</b>

#### **2014-144 – FINANCES - VERSEMENT D'AVANCE – BUDGET CCAS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une avance d'un montant de 150 000 € sur la subvention annuelle au CCAS.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2015.

#### **2014-145 – FINANCES - AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUIVRE DONNEE AU COMPTABLE PUBLIC DANS LE CADRE DU RECOUVREMENT DES RECETTES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donne** à la Trésorière de la Commune d'Orsay, l'autorisation permanente de poursuivre dans le cadre du recouvrement des créances.
- **Dit** que cette autorisation permanente sera totale ou partielle selon les cas à définir entre l'ordonnateur et le comptable public.

#### **2014-146 - PERSONNEL COMMUNAL - ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE VERSAILLES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les taux et prestations négociés pour la commune d'Orsay par le Centre interdépartemental de gestion de Versailles dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.
- **Décide** d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à ce contrat-groupe d'assurance statutaire, conclu pour une durée de 4 ans (2015-2018) pour les agents CNRACL pour les risques détaillés dans les documents joints (tous à l'exclusion de la maladie ordinaire), sans franchise, au taux de 4,06% de la masse salariale assurée.
- **Prend acte** que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0,08 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément du taux d'assurance ci-dessus déterminé.
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires.
- **Dit** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

#### **2014-147 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - RAPPORT ANNUEL 2013 – LES FILS DE MADAME GERAUD – MARCHES D'APPROVISIONNEMENT (CENTRE – BIO ET MONDETOUT)**

Le Conseil municipal,

- **Prend acte** du rapport annuel d'exploitation des marchés publics d'approvisionnement (Centre, Bio et Mondétour), présenté par « Les Fils de Madame Géraud », pour l'année 2013.

**2014-148 - EAU ET ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL 2013 - SOCIETE LYONNAISE DES EAUX – SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Le Conseil municipal,

- **Prend acte** du rapport annuel 2013 présenté par la Société Lyonnaise des Eaux, délégataire du service public pour la distribution et la fourniture d'eau potable.

**2014-149 - EAU ET ASSAINISSEMENT - CREATION D'UNE COMMISSION EXTRAMUNICIPALE DE L'EAU**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Crée** une commission extramunicipale de l'eau.
- **Fixe** le nombre de membres représentant le Conseil municipal au sein de la commission extramunicipale de l'eau à 10.
- **Fixe** le nombre de membres de la société civile au sein de la commission extramunicipale de l'eau à 10.

***Après appel de candidatures,***

- **Procède**, à l'unanimité à mains levées, à la désignation des membres représentant le Conseil municipal à la représentation proportionnelle au sein de la commission extramunicipale de l'eau.

- ✓ Gabriel Lausmone
- ✓ Frédéric Henriot
- ✓ Pierre Chazan
- ✓ Jean-François Dormont
- ✓ Marie-Pierre Digard
- ✓ Michèle Viala
- ✓ Elisabeth Caux
- ✓ Elisabeth Delamoye
- ✓ Alain Roche
- ✓ Simone Parvez

- **Désigne** les 10 membres titulaires représentant la société civile et désigne les suppléants suivant l'ordre du tirage au sort au sein de la Commission extramunicipale de l'eau.

- ✓ Mireille Raguet
- ✓ Colette Corbier
- ✓ Karin Dassas
- ✓ Mireille Delafaix
- ✓ Iphana Rhode
- ✓ Bruno Weinzaepfel
- ✓ Philippe Escande
- ✓ Jean Fauconneau Dufresne
- ✓ Christian Diamante
- ✓ Jean Pierre Lloret

Suppléants :

- ✓ Anne Bellone
- ✓ Nadège Jamin
- ✓ Guénoles Le Gal Lasalle
- ✓ Michel Dargent

**2014-150 - EAU ET ASSAINISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE ET DU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à demander des subventions au taux maximum, auprès du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil général de l'Essonne.
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.

**2014-151 - EAU ET ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL 2013 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE (SIAHVY)**

Le Conseil municipal,

- **Prend** acte du rapport d'activités annuel pour l'année 2013 du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY).

**2014-152 - EAU ET ASSAINISSEMENT - ADOPTION DE LA CHARTE DE QUALITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** la charte de qualité des réseaux d'assainissement établie par l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement.
- **Décide** de faire appliquer cette charte de qualité des réseaux d'assainissement lors de la réalisation de travaux sur les réseaux d'assainissement de la commune.

**2014-153 - RAPPORT ANNUEL 2013 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF)**

Le Conseil municipal,

- **Prend acte** du rapport annuel 2013 présenté par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France.

**2014-154 - SERVICES TECHNIQUES - CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DES PARTIES OUVERTES AU PUBLIC ENTRE LA COPROPRIETE « RESIDENCE ILOT DES COURS » ET LA COMMUNE D'ORSAY**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention relative à l'entretien des passages privés extérieurs à usage du public.
- **Autorise** le Maire à la signer.

**2014-155 - RAPPORT ANNUEL 2013 - SOCIETE EFFIA – STATIONNEMENT COUVERT (PARCS DUBREUIL ET ILOT DES COURS)**

Le Conseil municipal,

- **Prend acte** du rapport annuel 2013 présenté par la Société EFFIA Stationnement.

**2014-156 - DIRECTION DE L'ENFANCE - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVES A LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ESSONNE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions et tous les documents y afférents.
- **Dit** que ces dispositions sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**2014-157 - DIRECTION DE L'ENFANCE - TARIFS DES CLASSES DE DECOUVERTE – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs des séjours de classes de découverte.
- **Décide** d'appliquer la grille des quotients familiaux pour la participation financière des familles.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes sont affectées au budget 2015 de la commune.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :
- ✓ En dessous du QF minimum (200€) les familles paient le tarif minimum et au-dessus du QF maximum (2300€) les familles paient le tarif maximum.
- ✓ Pour les non orcéens il est prévu d'appliquer le tarif maximum.

Ecoles	Lieux	Dates	Organismes	Enseignants	Prix du séjour par enfant	Classes	Thèmes des séjours
Elémentaire Centre	St Pierre de Quiberon (56)	Du 9 au 13 mars 2015	ADPEP 91	Mr CORNU Mme CHARMASSON	425.48€	CM2	Découverte de la faune et de la flore en milieu marin
Elémentaire Guichet	Saint-Léger-sous-Beuvray (71)	Du 7 au 11 avril 2015	CAP MONDE	Mme DUBEDAT Mme SIRJEAN	421.64€	CE2	Vivre en Gaule
Maternelles Mondétour & Guichet	Le Pouliguen (44)	Du 30 mars au 3 avril 2015	ADPEP 91	Mme BUSSETI Mme DAMBRUNE	432.26€	Grandes sections	Découverte du milieu marin

De ce fait, la tarification des classes de découverte 2014/2015 se répartit comme suit :

- ✓ pour la classe de découverte «Découverte de la faune et de la flore en milieu marin» de Monsieur CORNU et Mme CHARMASSON (élémentaire du Centre),
  - le tarif minimum est de 70.93€ pour un quotient minimum de 200€,
  - le tarif intermédiaire est de 234.01€ pour un quotient intermédiaire de 750€,
  - le tarif maximum de 425.48 € pour un quotient maximum de 2300€.
  
- ✓ pour la classe de découverte «Vivre en Gaule» de Mesdames DUBEDAT et SIRJEAN (élémentaire du Guichet),
  - le tarif minimum est de 70.29€ pour un quotient minimum de 200€,
  - le tarif intermédiaire est de 231.90€ pour un quotient intermédiaire de 750€,
  - le tarif maximum de 421.64€ pour un quotient maximum de 2300€.
  
- ✓ pour la classe de découverte «Découverte du milieu marin» de Mesdames BUSSETI (Maternelle de Mondétour) et DAMBRUNE (Maternelle du Guichet),
  - le tarif minimum est de 72.06€ pour un quotient minimum de 200€,
  - le tarif intermédiaire est de 237.74€ pour un quotient intermédiaire de 750€,
  - le tarif maximum de 432.26€ pour un quotient maximum de 2300€.

#### **2014-158 – JEUNESSE - TARIFICATION D'UNE FORMATION BAFA ORGANISEE PAR LE SERVICE JEUNESSE AVEC L'ASSOCIATION UCPA**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'organisation de la formation.
- **Autorise** le maire à signer la convention de partenariat avec UCPA FORMATION.
- **Fixe** à 200 € le tarif par stagiaire orcéen pour la formation BAFA 2015.
- **Dit** qu'il sera appliqué le tarif occasionnel extérieur 1 pour la restauration des stagiaires et des formateurs.
- **Précise** que les recettes correspondantes seront affectées au budget 2015 de la Commune.

#### **2014-159 – CULTURE - RAPPORT ANNUEL 2013 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – EXPLOITATION ET GESTION DES SALLES DE CINEMA (MJC)**

Le Conseil municipal,

- **Prend acte** du rapport annuel d'exploitation et de gestion des salles de cinéma pour l'année 2013.

**2014-160 – SPORTS - COURSE PEDESTRE « L'ORCEENNE NATURE » - PARTICIPATION FINANCIERE DES COUREURS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de créer une tarification tenant compte des nouvelles catégories d'âges, pour la participation à la course « l'Orcéenne Nature » qui aura lieu le 31 Mai 2015.
- **Fixe** cette participation à :
  - ▼ adultes nés en 1999 et avant : 8 € pour les préinscriptions
  - ▼ adultes nés en 1999 et avant : 12 € pour les inscriptions le jour de la course
  - ▼ enfants nés en 2000 et après : 2 €
  - ▼ adhérents adultes du CAO – Section athlétisme : gratuit

(sur présentation de la carte d'adhérent pour la saison 2014 – 2015).

- **Décide** de la gratuité appliquée aux adhérents adultes du CAO – Section athlétisme, sur présentation de la carte d'adhérent pour la saison 2014 – 2015.
- **Précise** que les recettes seront inscrites au budget de la commune.

**2014-161 – SPORTS - TARIFS DE LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES (HORS STADE NAUTIQUE)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les nouveaux tarifs de location des installations sportives (hors stade nautique).
- **Décide** que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015.
- **Précise** que les recettes seront inscrites au budget de la commune au compte AFSPO.

La séance est levée à 23 heures 45.

Orsay, le - 5 DEC. 2014

David ROS  
Maire d'Orsay  
Vice-président du Conseil général de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la publication le : - 5 DEC. 2014

